

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 243 promulguant à la Côte des Somalis le décret du 9 septembre 1911, portant classement de la station hydro-minérale d'Evian-les-Bains.

n° 243

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
21 juillet 1912

Numéro JO
n° 189 du 01/08/1912

Date du numéro
1 août 1912

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendu applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 9 septembre 1911, portant classement de la station hydro-minérale d'Evian-les-Bains : Vu la circulaire ministérielle du 20 septembre 1911;

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

— Est promulgué à la Côte Française des Somalis et Dépendances, pour y être exécuté suivant sa forme et teneur, le décret du 9 septembre 1911, portant classement de la station hydro-minérale d'Evian-les-Bains.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

P.
PASCAL